



LE FASTT



Les fiches outils de l'URHAJ Île-de-France sont conçues pour les salarié-e-s du réseau Habitat Jeunes, afin de leur donner à voir qui sont les acteurs à solliciter pour accompagner les jeunes vers leur futur logement autonome, et comment les mobiliser !

Le FASTT, qu'est-ce que c'est ?

Le FASTT, Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire, est une **organisation destinée à soutenir les travailleur-se-s intérimaires**. Il propose divers services, notamment dans le domaine du logement, avec des aides et des outils numériques et un accompagnement personnalisé pour **faciliter l'accès des intérimaires à un logement locatif**.

En raison de la nature temporaire de l'intérim, **il peut être difficile de convaincre les bailleurs de la solidité des dossiers des jeunes**, c'est pourquoi il est intéressant de mobiliser le FASTT !

Pour quel-le-s jeunes le mobiliser ?

- Pour les salarié-e-s intérimaires (soit inscrit-e-s dans une agence de travail temporaire)
- Les critères peuvent être différents selon les aides, certaines sont accessibles pour les personnes ayant travaillé 414h en 12 mois, ou en CDI intérimaire. En tout cas, il faut être en mission pour en bénéficier.



L'accompagnement

Deux services peuvent intéresser les jeunes des résidences du réseau :

- [Le service d'accompagnement social du FASTT](#)

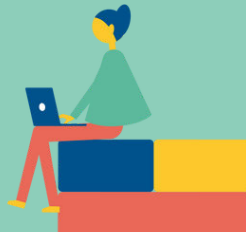
Des écouteur-e-s téléphoniques offrent un accompagnement personnalisé pour les difficultés professionnelles et personnelles des intérimaires. Il peut également s'agir de soutien dans les démarches administratives, d'information sur les droits des personnes, etc. Les jeunes intérimaires peuvent les mobiliser directement, et il est possible de les orienter vers ce service.

- [Mon Espace Logement : la plateforme digitale d'accompagnement du FASTT](#)

Elle permet d'orienter la recherche de logement. Sur cet espace accessible dès la première missions d'intérim, les intérimaires peuvent retrouver des conseils personnalisés.

Pour les personnes ayant cumulé 414h d'intérim (ou en CDI intérimaire), il sera ensuite possible d'accéder au coach en ligne. Il s'agit d'un-e conseiller-e expert-e, joignable par téléphone, **qui accompagne les personnes à faire un plan d'action de leur recherche de logement**. C'est aussi cette conseiller-e logement qui va accompagner l'intérimaire à mobiliser FASTT Confiance Bailleur. Il-elle pourra défendre le dossier de candidature de l'intérimaire directement auprès du propriétaire.

Les aides proposées



Le dispositif FASTT Confiance Bailleur :

Ce dispositif est un élément à ajouter au dossier de location qui vise à **rassurer le-la futur-e propriétaire**. Il englobe :

- La garantie Visale (rdv sur le site d'Action Logement pour en savoir plus, ou sur notre fiche action dédiée).
- La certitude pour le propriétaire de recevoir son loyer à la même date tous les mois. Le-la locataire paye son loyer au FASTT, qui le paye au propriétaire même si le-la locataire était en retard de paiement.

Pour en bénéficier, les intérimaires doivent avoir totalisé 414 heures de travail sur les douze derniers mois ou être en CDI Intérimaire. L'aide est accessible via l'Espace Logement, et sera mise en place avec l'aide du-de la conseiller-e logement du FASTT.

Bon à savoir : le FASTT peut également accompagner dans la recherche d'un logement temporaire, le temps d'une mission éloignée du domicile principal. Lorsque l'objectif de l'intérimaire est de s'installer dans un nouveau territoire, le FASTT peut proposer un coup de pouce allant jusqu'à 300€ par an, pour les frais de logement.

Comment mobiliser cet acteur ?



Tous les **liens vers les services du FASTT sont disponibles sur notre fiche.**

Pour mobiliser les aides, il suffit de suivre les instructions fournies sur le site. La plupart des aides relatives au logement sont disponibles à partir de la plateforme "Mon Espace logement". Le FASTT propose aussi des ressources que vous pouvez mobiliser pour l'accompagnement des jeunes :

- des vidéos informatives sur leur chaine youtube
- des visioconférences régulières et accessibles à tou-te-s sur différentes thématiques, dont le logement. Deux formats existent : les lives à destination des intérimaires, et les webinaires à destination des professionnel-le-s.

Pour en savoir +, vous pouvez aussi interroger le réseau de l'URHAJ Île-de-France, en rejoignant le Slack Habitat Jeunes sur le canal #gestion locative !